



Objet : Election du Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard
Rapporteur : M. Gérard Blanc

Exposé des motifs :

Les dispositions de l'article R1431-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, reprises à l'article 12 des statuts de l'EPCC, prévoient que le Président du Conseil d'Administration et un Vice-Président sont élus par le Conseil d'Administration en son sein, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, pour une durée de trois ans renouvelables, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif.

Monsieur Patrick Malavielle a été élu dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard par élection en date du 09 novembre 2021, et son mandat est arrivé à terme.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection du Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard, pour une prise de fonction à compter du 30 novembre 2024.

Considérant que les candidatures reçues sont les suivantes :

- Monsieur Patrick MALAVIEILLE

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Procède, à bulletins secrets, à l'élection du Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, pour une prise de fonction à compter du 30 novembre 2024.
- ✓ Constate les résultats suivants :
 - Nombre de votants : 19
 - Nombre de procurations : 3
 - Nombre de membres présents ou représentés : 22
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
 - Nombre de bulletins blancs : 0
 - Nombre de bulletins nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 22
 - La majorité des 2/3 des membres présents ou représentés : 14
 - o Monsieur MALAVIEILLE obtient 22 voix.
- Dit que Monsieur MALAVIEILLE est élu Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Pont du Gard à compter du 30 novembre 2024.

Étaient présents :

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • www.pontdugard.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 030-448279844-20241129-2024_35-DE

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsone, M. Bouget, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Gibelin, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Gérard, M. Cassar, M. Mercier, Mme Clément, M. Porta, M. Favaron, M. De Kermel

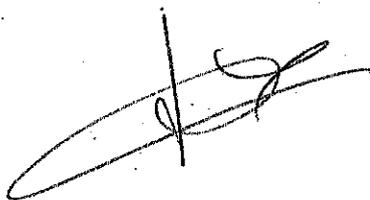
Avaient donné une procuration écrite :

M. Paoletti à M. Mercier, M. Pissas à M. Malavieille. M. Nicolas à M. Scorsone

Fait à Vers, le 29 novembre 2024

Le Président de séance

M. Gérard BLANC



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 030-448279844-20241129-2024_35-DE



Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • www.pontdugard.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.